Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex

Téléphone : 05 49 81 19 00 Fax : 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



Délibération DEL-CC-2023-192

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations MARDI 7 NOVEMBRE 2023 AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres: 75 - Quorum: 38

Présents (64): Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTEIX, Patricia YOU Sophie BESNARD par Jany BOISSONOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

<u>Pouvoirs (5)</u>: Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOUIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

<u>Absents</u> (11): Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation: 01-11-2023

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

FINANCES

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chiché pour travaux sur les ouvertures de la future bibliothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté par délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2023-053 du 21 mars 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de CHICHÉ en date du 09 octobre 2023 relative à la demande de fonds de concours.

DEL-CC-2023-192 Page 1 sur 2

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes-membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et de chaque Conseil municipal concerné;

Considérant que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement (HT) assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La pratique des fonds de concours, prévue par le Code général des collectivités territoriales, constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité.

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant manifestement l'intérêt communal, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais.

• Ouvertures de la future bibliothèque :

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le versement d'un fonds de concours maximum de 2 776,89 € pour le projet suivant.

La commune de Chiché réalise des travaux sur les ouvertures de la future bibliothèque pour un montant total de 5 553.79 € HT, avec le plan de financement suivant :

| Dépenses INVESTISSEMENT | Toules dépenses | Dépenses éligibles | Recettes | | |
|----------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|------------|---------|
| | HT | | INVESTISSEMENT | | HT |
| TERRAINS ET FRAIS NOTARIES | 0,00 € | 0.00 € | Subventions | 0,00 € | 0.00% |
| | | 0.00 € | DETR | | |
| XUAVAST | 5 553,79 € | 5 \$53.79 € | CAP 79 | | |
| | | | RESTE A CHARGE | 5 553.79 € | 100.00% |
| | | Thu. | Fonds de concours Agglo | 2 776,89 € | 50.00% |
| HONORAIRES | 0.00 € | 0.00 € | Emprent-autofinancement | 2 776,90 € | 50,00% |
| TOTAL HT | 5 553,79 € | 5 553,79 € | | 5 553,79 € | 100,00% |

Le conseil communautaire, est invité à :

- délibérer en concordance avec la commune de Chiché conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 09 octobre 2023 ;
- approuver l'attribution du fonds de concours ci-dessus mentionné, dans la limite prévue par les textes ;
- imputer les dépenses sur le Budget Principal, n° Opération 00025 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme, Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Pierre-Yves MAROLLEAU,

1 4 NOV. 2023

Transmis en préfecture le 1 4 NOV. 2023

Notifié ou publié le

Le Président,

- -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- -informe que le présent acte peut faire l'objet
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2023-192